

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG13/4^{ème}/I-04

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2012

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2012 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **45 066,39 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

- Recettes.....	3 500 529,57 €
- Restes à réaliser en recettes.....	483 000,00 €

Sous-total des recettes.....	3 983 529,57 €

- Dépenses.....	3 685 968,46 €
- Résultat 2011.....	300 813,67 €
- Restes à réaliser en dépenses.....	158 697,00 €

Sous-total des dépenses.....	4 145 479,13 €
- Besoin de financement.....	- 161 949,56 €

- FONCTIONNEMENT

- Recettes.....	1 500 436,94 €
- Excédent 2011.....	5 560,72 €
- Dépenses.....	1 298 981,71 €

- Excédent de fonctionnement.....	207 015,95 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2012 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 161 949,56 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 45 066,39 € en section de fonctionnement (compte 002).



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2012 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 45 066,39 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 161 949,56 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - le solde, soit 45 066,39 € en section de fonctionnement (compte 002).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,